



Les Abymes, le 16 juillet 2018

A Madame le Commissaire Enquêteur
PLU de Petit-Bourg
Développement du Territoire et des
Infrastructures
1 rue Etienne Portécop
Cité Bellevue Nord
97170 PETIT-BOURG

Objet : avis relatif au projet de de PLU sur la commune de Petit-Bourg dans le cadre de l'enquête publique de juin-juillet 2018

Madame le Commissaire Enquêteur,

L'association AMAZONA que je représente est une association loi 1901, agréée au titre de la protection par arrêté préfectoral (2013-088/SG/DiCTAJ/BRA du 20/12/2013). Créée en 1998, elle œuvre depuis 20 ans pour une meilleure connaissance et conservation de l'avifaune guadeloupéenne, en menant de nombreux suivis à long terme, tout en poursuivant un programme d'éducation à l'environnement du grand public par le biais de l'ornithologie (vulgarisation des connaissances par la diffusion d'affiches, de dépliants, de manifestations, d'animations scolaires, etc.)

L'installation des deux golfs aura assurément un impact négatif sur notre biodiversité, de par la destruction du corridor écologique identifié par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Petit-Bourg, qui justement préconise d'intégrer les continuités écologiques dans les PLU.

Egalement, cette installation ne respecte pas la loi Littoral, augmente la fragmentation des habitats naturels et entraîne un morcellement et une réduction de l'espace agricole.

Aussi, l'association AMAZONA émet un avis défavorable à ce projet en son état.

Je vous remercie, Madame Le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir consigner notre position dans le registre d'enquête publique du PLU de Petit-Bourg.

Frantz DELCROIX
Présidente d'AMAZONA



avis relatif au projet de de PLU sur la commune de Petit-Bourg dans le cadre de l'enquête publique de juin-juillet 2018

Frantz Delcroix <frantz.duzont@wanadoo.fr>

mer. 18/07/2018 14:44

À :dadt;

Avis AMAZON~.pdf

Madame le Commissaire Enquêteur,

N'ayant pas reçu de réponse du mail envoyé depuis le courriel oiseauxguadeloupe@yahoo.fr, je me permets de vous le renvoyer.

L'association AMAZONA que je représente est une association loi 1901, agréée au titre de la protection par arrêté préfectoral (2013-088/SG/DICTAJ/BRA du 20/12/2013). Créée en 1998, elle œuvre depuis 20 ans pour une meilleure connaissance et conservation de l'avifaune guadeloupéenne, en menant de nombreux suivis à long terme, tout en poursuivant un programme d'éducation à l'environnement du grand public par le biais de l'ornithologie (vulgarisation des connaissances par la diffusion d'affiches, de dépliants, de manifestations, d'animations scolaires, etc.)

L'installation des deux golfs aura assurément un impact négatif sur notre biodiversité, de par la destruction du corridor écologique identifié par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Petit-Bourg, qui justement préconise d'intégrer les continuités écologiques dans les PLU.

Également, cette installation ne respecte pas la loi Littoral, augmente la fragmentation des habitats naturels et entraîne un morcellement et une réduction de l'espace agricole.

Aussi, l'association AMAZONA émet un avis défavorable à ce projet en son état.

Je vous remercie, Madame Le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir consigner notre position dans le registre d'enquête publique du PLU de Petit-Bourg.

(Veuillez trouver en PJ une copie de cet avis).

Cordialement,

Mme Frantz Delcroix

Présidente de l'association AMAZONA

Rue Simonet, Pointe d'Or

97139 Les Abymes

tél: 06 90 40 59 54

<http://amazona-guadeloupe.com>